



Expropriation de terrain par la commune

Par **oddelac**, le **09/02/2011 à 15:47**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison de famille avec jardin. La commune où elle est située a prévu la construction de nouveaux lotissements pour laquelle elle estime avoir besoin de la quasi totalité de mon jardin. Quels sont mes recours ? Quelles démarches puis-je effectuer ? Quels sont mes moyens de défense ? Nous sommes plusieurs à être concernés. Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **09/02/2011 à 16:48**

Bjr, soit l'affaire se passe de manière amiable à un prix convenu entre la commune et vous. Sinon il ne reste qu'à la commune de procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique avec les contraintes que la commune devra respecter. La procédure d'expropriation est confiée à un juge de l'expropriation. L'expropriation ne pouvant avoir lieu qu'après le versement d'une juste et préalable indemnité. Si la commune a besoin de la quasi-totalité de votre terrain, vous pouvez demander à ce que la commune acquiert la totalité de votre propriété. Il convient donc d'attendre ce que va faire votre commune. Cordt

Par **oddelac**, le **11/02/2011 à 14:35**

bonjour Amatjuris. Merci pour la réponse. Pouvez-vous m'en dire plus sur les contraintes à respecter dans la déclaration d'utilité publique ? MERCI